

PROCESSUS VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PERPEZAT

DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

L'an 2022 et le 17 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 13 octobre 2022

Date d'affichage en mairie : le 13 octobre 2022

Présents : M. FAURE PATRICE, Maire, Mmes : BATTUT GAËLLE, MALLET Elodie, VALLEIX BOUCHEIX ESTELLE, MM : GOIGOUX FRANCK, MEGEMONT CHRISTOPHE, MONIER CEDRIC, MOTTET OLIVIER, ROUEL MATTHIEU, TINET HENRI

Absent(s) :

Excusé(s) : M. Alain FAYDIT

A été nommée secrétaire : Estelle VALLEIX-BOUCHEIX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Absents : 0
- Excusés : 1

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR :

- Révision des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 01/01/2023,
- Validation des « Ratios d'avancement de grade »,
- Validation « des critères de l'entretien professionnel »,
- Validation « des lignes directrices de gestion »,
- Convention de servitude de passage pour alimenter en eau potable des terrains constructibles en passant sur les terrains de Mrs MIGNOT François et Jean-Luc,
- Convention de financement de travaux d'éclairage public pour le déplacement du candélabre AH103 au Bourg,
- Validation de la redevance d'occupation du domaine public 2022 d'ORANGE,
- Validation du virement de crédit d'un montant de 1 072,87€. pour les achats d'une cuisinière pour la cantine et d'une machine à laver pour la Maison des Associations,
- Questions diverses.

1- Révision des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 01/01/2023

M. Le Maire expose la proposition de la commission eau et assainissement, pour information le tarif moyen sur le territoire de la CCDSA et de 1,42 € abonnement compris de plus pour avoir les subventions le prix doit être à minima à 1,20 € les 120m³ abonnement compris,

A cet effet il est proposé :

Eau potable

Augmentation du prix unitaire m³ de 1,13 € à 1,22 € (abonnement compris, pour les 120m³).

Tarification sur compteurs

Abonnement augmentation de 40 € à 45€ annuel.

Prix unitaire de 0,85 € les 120 premiers m³ et 0,33 les m³ supplémentaires.

Tarification forfaitaire conformément à la dérogation préfectorale du 10/03/1998 :

Abonnement augmentation de 40 € à 45€ annuel

Maison d'habitation : 21 € à 26 €/ habitant.

Maison secondaire, gîtes : 42 € à 50 €.

Camping : 60 à 80 €

Forfait consommation bovin augmentation de 10 € à 12 €/par bête de plus d'un an.

Taxe d'assainissement

Afin de bénéficier des subventions il est nécessaire que le prix de la taxe assainissement soit revalorisé de 0,80 € à 1,20 €/m³, abonnement et redevance comprise

A cet effet il est proposé :

Tarification sur compteur :

Abonnement de 15 €

Augmentation de prix unitaire 0,80 à 0,85 €/m³.

Tarification sur forfait :

Résidence augmentation de 20 à 35 €/ habitant abonnement compris

Camping augmentation de 50 à 80 €

Redevance pollution :

Tarification à revoir au vu de l'Agence de l'eau

A l'unanimité (pour : 10 , contre 0 : abstention 0 :)

2- Validation des « Ratios d'avancement de grade

M. Le Maire présente le projet des ratios d'avancement de grade de la collectivité approuvé favorablement par le Comité technique du Centre de Gestion 63 le 27/09,

A l'unanimité (pour :10 contre : abstention)

3- Validation « des critères de l'entretien professionnel ».

M Le maire présente le document d'appui élaboré pour les entretiens annuels des agents approuvé favorablement par le Comité technique du Centre de Gestion 63 le 27/09,

.A l'unanimité (pour : 10 contre : abstention :)

4- Validation « des lignes directrices de gestion ».

M Le Maire présente le document établi de proposition des lignes directrices de gestion validé par le Comité technique du Centre de Gestion 63 le 27/09, conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : abstention :)

5- Convention de servitude de passage pour alimenter en eau potable des terrains constructibles en passant sur les terrains de Mrs MIGNOT François et Jean-Luc.

M. Le Maire évoque la nécessité de contracter une servitude de passage au profit de la commune de Perpezat, pour le passage conduite d'eau potable fond servant parcelles ZN 68, YB 82, et YB 84 ,

A l'unanimité (pour : 10 contre : abstention :)

6- Convention de financement de travaux d'éclairage public pour le déplacement du candélabre AH103 au Bourg.

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, le déplacement d'un candélabre est nécessaire.

Ces travaux s'élèvent au prix de 1200 €HT dont 600 €HT à la charge de la commune.

A cet effet une convention de financement doit être signée avec le Sieg.

A l'unanimité (pour : 10 contre : abstention :)

7- Validation de la redevance d'occupation du domaine public 2022 d'ORANGE.

Proposition de révision de la RODP dont le montant s'élève à 1 373.11€ pour 2022

A l'unanimité (pour : 10 contre : abstention :)

8- information virement de crédit :VC n°01 -2022

Pour information par suite des achats de la cuisinière de la cantine et de la machine à laver à la maison des associations. Il est réalisé le virement de crédit suivant :

+ 1072.87€ au compte 2188 de dépenses d'investissement et -1072.87€ au compte 231 de dépenses d'investissement.

Questions diverses.

Location de la salle des fêtes de Bughes. il sera peut-être nécessaire de revoir les tarifications.

Dans le cadre de la sobriété énergétique il sera réduit le nombre de décoration lumineuse de Noël dans le bourg et leur temps d'illumination.

Sollicitation des administrés pour l'achat de devant de porte. Ce sujet sera porté à un conseil municipal.

Terrain en vente dans les bois de La Vergne, à voir.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

Le Maire,

FAURE P



La secrétaire

VALLEIX BOUCHEIX E

Liste des délibérations

Séance du 21 novembre 2022

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 29 novembre 2022

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2022_11_059	Demande de dérogation à l'article L122-5 du code de l'urbanisme (loi montagne), concernant la parcelle n° ZM 51 située sur la commune de PERPEZAT.
2	2022_11_060	Projet de vente d'un terrain sectional au village de Bonnabry à l'entreprise SARL Scierie Jean VOUTE
3	2022_11_061	Projet de vente d'un terrain communal au village d'Angle Bas avec enquête publique
4	2022_11_062	Projet de vente d'un terrain communal au bourg
5	2022_11_063	Eclairage public –réfection éclairage au village «Les Buges »
6	2022_11_064	Limitation de la vitesse 50km/h dans le bourg de PERPEZAT
7	2022_11_065	Budget Commune 2022 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
8	2022_11_066	Création d'un poste suite avancement de grade- d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe

En mairie, le 29/11/2022
Le Maire
PATRICE FAURE



